Agrément auto-école n°E19 030 0009 0

www.automobileclub.fr

LES ENJEUX DE LA FORMATION PREPARATOIRE A L'EXAMEN DU PERMIS DE CONDUIRE

↳L'enjeu principal est d'amener tout usager de la route à adopter une conduite responsable, c'est-à-dire respectueuse des autres usagers, respectueuse de l'environnement.

La formation doit permettre à tout usager :

- ☑ de prendre conscience des facteurs de risque ;
- ☑ de comprendre les interactions entre ces facteurs ;
- ☑ de tenir en compte lors de la conduite de ses capacités et de ses limites ;
- ☑ d'adopter une conduite apaisée ;
- ☑ de comprendre l'interaction entre l'homme / le véhicule / l'environnement.

La formation et ses objectifs :

- ☑ favoriser la prise de conscience des risques ;
- ☑ permettre d'accroître ses capacités d'auto-évaluation sur ses points forts et ses faiblesses ;
- ☑ permettre de faciliter la mise en place de stratégies individuelles pour une conduite plus sûre.

La formation facilite :

- ☑ la mémorisation des règles ;
- ☑ l'assimilation des règles et des comportements à adopter ;
- ☑ les transferts des connaissances vers les savoir-faire et inversement.



Afin de pouvoir débuter les leçons pratiques, il est nécessaire que le candidat ait obtenu son examen théorique général (ETG) ou que celui-ci ait connaissance des notions en rapport avec la signalisation et les règles de circulation.

Ces prérequis permettent à l'élève de commencer sa formation pratique en toute sécurité et de prendre confiance en lui.

Nous pouvons alors considérer que l'élève atteint le niveau d'exigence demandé, s'il est en mesure d'assurer une conduite sûre, économique et autonome et de gérer tous types de situations.

L'élève sera évalué sous forme d'examens blancs afin de déterminer son niveau réel avant de pouvoir le présenter à l'examen pratique final. Si le niveau s'avère trop insuffisant voire fragile, il sera nécessaire de consolider certains éléments de la formation.

Ces bilans de compétences permettent également de préparer et conditionner les élèves sur le plan psychologique.

Les conditions de passage à l'examen :

Pour se présenter à l'épreuve pratique le candidat :

- ☑ doit avoir obtenu l'examen théorique général
- ☑ pour la filière traditionnelle, le candidat doit avoir 17 ans révolus.
- ☑ pour la filière conduite accompagnée, le candidat doit être âgé de 17 ans et doit avoir pratiqué pendant un an minimum et effectué 3 000km.

Le déroulement de l'examen :

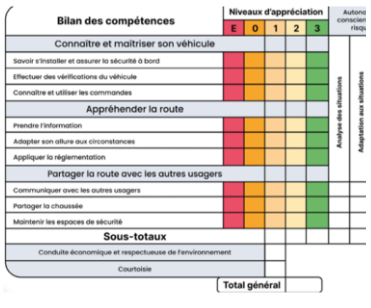
L'épreuve dure environ ***32 minutes***, elle a pour but de vérifier si vous êtes capable de conduire en autonomie de façon sécuritaire pour vous et les autres usagers. Elle est évaluée par un inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

L'épreuve se passe manière individuelle, l'inspecteur vous précise ce que vous allez devoir faire, à savoir :

- ☑ Réalisation d'un parcours empruntant des voies à caractère urbain et routier.
- ☑ Suivi d'un itinéraire de manière autonome pendant environ cinq minutes.
- ☑ Réalisation d'une manœuvre.
- ☑ Réponses à des questions de vérification d'un élément technique à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule, à une question en lien avec la sécurité routière et enfin à une question sur les premiers secours.

L'élève devra appliquer les règles du code de la route, adapter sa conduite dans un souci d'économie de carburant et de limitation de rejet de gaz à effet de serre ainsi que faire preuve de courtoisie envers les autres usagers et notamment les plus vulnérables.

La grille d'évaluation du permis : 4 compéter à maîtriser



Cette évaluation est un bilan de compétences avec une grille d'évaluation basée sur des textes réglementaires et instructions précises. A l'issue de l'épreuve, l'inspecteur procède à l'évaluation du candidat selon cette grille et l'élève pourra retrouver ensuite son certificat d'examen du permis de conduire sur lequel sera noté son résultat en ligne ou auprès de son auto-école. Si le candidat réussit ce certificat lui servira de permis provisoire pendant 4 mois en attendant que celui-ci fasse sa demande de titre directement sur l'ANTS.

Version 2 : 01/01/2026